



CONSEIL — 230^e SESSION

TROISIÈME SÉANCE

(SALLE DU CONSEIL, VENDREDI 3 NOVEMBRE 2023, 10 HEURES)

RÉSUMÉ DES DÉCISIONS

SÉANCE PUBLIQUE

Rapport annuel du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC)

1. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15525, qui expose le rapport annuel sur les travaux du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC). Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur la question. À cet égard, le Conseil convient de déroger à la règle 26 de son règlement intérieur, étant donné que ce rapport n'a pas été communiqué soixante-douze heures avant la présente séance.
2. Après examen, le Conseil :
 - a) accueille favorablement le rapport du Comité consultatif sur l'évaluation et les audits (EAAC) couvrant la période 2022-2023, et constate, en s'en félicitant, la qualité élevée et constante et l'importance des travaux de l'EAAC pour l'Organisation ;
 - b) entérine le plan de travail proposé pour le Comité, comme indiqué dans l'appendice A de la note C-WP/15525 ;
 - c) tout en soulignant la nécessité de continuer à soutenir la mise en œuvre de l'objectif de transformation, et en raison du caractère urgent des questions relatives aux ressources humaines, réitère l'importance de la stratégie de gestion du personnel de l'OACI dans la réalisation de cet objectif ;
 - d) note par ailleurs l'état de mise en œuvre des recommandations antérieures de l'EAAC, telles qu'elles figurent dans les appendices B, C et D de la note C-WP/15525 et, à cet égard, invite de nouveau le Secrétariat à faire tout son possible pour s'assurer que les recommandations en instance sont examinées et mises en œuvre conformément aux échéances établies.

Journée de l'aviation civile internationale en 2024 et thème du 80^e anniversaire de l'OACI

3. Le Conseil examine cette question en se fondant sur la note C-WP/15531 dans laquelle plusieurs options de thème sont proposées pour le 80^e anniversaire de l'OACI en 2024. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur cette question, ainsi que d'un courriel du Secrétaire général à ce sujet daté du 31 octobre 2023.

4. Après examen, le Conseil :

- a) entérine le thème « OACI80 : Des ciex sûrs, un avenir durable », étant entendu que le mot « durable » dans ce contexte est censé couvrir les aspects environnementaux, économiques et sociaux des activités de l'Organisation ;
- b) invite le Secrétaire général à solliciter la collaboration des États membres et des organisations et partenaires internationaux concernés en vue de promouvoir le 80^e anniversaire de l'OACI en 2024 et la célébration de la Journée internationale de l'aviation, et à cet égard, encourage les États membres à aussi envisager des moyens de mettre en lumière le 80^e anniversaire de l'OACI, soit par des campagnes nationales, soit par des initiatives de collaboration.

Soixante-quinzième anniversaire de l'Annexe 9 — *Facilitation* et 2024 : Année de la facilitation

5. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15517, qui fait état d'une proposition visant à désigner 2024 Année de la facilitation, eu égard au 75^e anniversaire de l'Annexe 9 – *Facilitation*. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité du transport aérien (ATC) sur cette question.

6. Après examen, le Conseil :

- a) réaffirme l'importance de la facilitation du transport aérien et, à cet égard, approuve 2024 comme Année de la facilitation en hommage au 75^e anniversaire historique de l'Annexe 9 – *Facilitation*, en sachant que 2024 marquera aussi le 80^e anniversaire de l'OACI ;
- b) invite le Secrétariat à réviser la liste des activités qu'il est proposé de tenir en conjonction avec l'Année de la facilitation, qui figure dans l'appendice de la note C-WP/15517, en vue de mener des efforts de sensibilisation du public de plus grande envergure et d'une plus grande efficacité sur le plan des coûts, en y impliquant les agences partenaires concernées, tout en veillant à ce que ces activités soient axées sur l'expérience des passagers, et à cet égard, encourage le Secrétariat à collaborer selon que de besoin avec l'Airport Council International (ACI) et avec l'Association internationale du transport aérien (IATA) ;
- c) entérine la proposition visant à organiser une manifestation en vue de marquer le soixante-quinzième anniversaire de l'Annexe 9 – *Facilitation*, et les réalisations de l'OACI et de ses États membres en la matière, et à cet égard, convient qu'une invitation soit envoyée par le Secrétariat aux États membres afin de les inviter à exprimer leur intérêt à accueillir une telle manifestation ;
- d) encourage les États membres à soutenir, dans la mesure du possible, les activités liées à l'Année de la facilitation, y compris en fournissant les ressources nécessaires à l'organisation des activités y relatives ;
- e) demande au secrétariat d'envisager d'évaluer les incidences de ses activités commémoratives et de faire rapport des résultats à la prochaine session du Conseil ;
- f) tout en notant les activités de sensibilisation et de communication prévues par le Secrétariat, invite en outre ce dernier à étudier les options portant sur l'organisation

d'activités ciblées visant à améliorer le niveau de mise en œuvre des dispositions de l'Annexe 9 au niveau des États membres.

Modification de la *Politique sur les activités génératrices de produits*

7. Le Conseil examine ce point en se fondant sur la note C-WP/15507, qui expose des propositions d'amendement de la *Politique sur les activités génératrices de produits* découlant de la récente intégration des activités génératrices de produits dans l'ensemble de l'Organisation. Le Conseil est aussi saisi d'un rapport verbal du Comité de la gouvernance (COG) sur cette question.

8. Après examen, le Conseil approuve en principe les propositions d'amendement de la *Politique sur les activités génératrices de produits* telle que modifiée par le Comité et qui figure dans son rapport verbal, et tenant compte des modifications supplémentaires faites par le Conseil pendant ces délibérations sur le paragraphe 2.3 de la *Politique* révisée, à l'exception du paragraphe 3.1, alinéa e), sur lequel il est convenu de suspendre les discussions et d'en reprendre l'examen à une séance ultérieure de la session courante, auquel stade il est entendu que la *Politique* sera alors considérée comme étant approuvée dans sa globalité.

Questions diverses

Rapport de la troisième réunion du Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie

9. Le Conseil examine ce point en se fondant sur un rapport verbal présenté par le Président du Groupe directeur sur le Forum consultatif OACI-industrie (SGICF) relativement aux résultats de la troisième réunion du Forum consultatif OACI-industrie (ICF/3), qui s'est tenue du 12 au 13 juin 2023.

10. Après examen, le Conseil :

- a) prend note des informations fournies dans le rapport verbal du SGICF, et à cet égard, entérine les recommandations figurant au paragraphe 3 dudit rapport, tout en notant les progrès déjà accomplis par l'OACI pour donner suite à plusieurs des recommandations proposées depuis la tenue de la réunion ICF/3 ;
- b) invite le SGICF à prendre les mesures nécessaires pour organiser la quatrième réunion de l'ICF (ICF/4), conformément à la note conceptuelle figurant dans l'appendice B du rapport verbal, notant que la rencontre devrait se tenir du 5 au 6 février 2024 ;
- c) invite le SGICF à envisager des modalités relatives à l'organisation de la réunion ICF/4 en vue de faciliter l'interaction entre le Conseil et les intervenants invités.

Nominations de membres du Secrétariat

11. Le Conseil prend note des nominations récentes de M. Miguel Marin au poste de Directeur adjoint de la Direction du renforcement des capacités et de la mise en œuvre, de M. Wei Wen au poste de Directeur adjoint des Services linguistiques et publications, et de Mme Randa Akoury au poste de Chef de la section Interprétation.